

LE MÉCÉNAT DE COMPÉTENCES

Vous souhaitez impliquer vos collaborateurs dans votre engagement sociétal ?
C'est possible, grâce au dispositif Mécénat de Compétences !

Découvrez les opportunités d'engagement que vous propose Habitat et Humanisme et ses 55 associations, partout en France, dans de multiples domaines.



*Nous avons besoin du talent
de vos collaborateurs !*

Habitat et Humanisme vous propose des champs d'action très variés :

- **Administration/gestion de projets/pilotage** : président adjoint, gestion comptable et financière, informatique
- **Marketing / Communication / Développement des ressources** : promotion de l'épargne solidaire, développement du mécénat, des dons, des legs et donations
- **Informatique** : renforcement des équipes et accompagnement à la digitalisation
- **Ressources humaines** : encadrement et animation des bénévoles et salariés de l'association
- **Habitat / Maîtrise d'ouvrage** : mobilisation de logements, coordination de projets immobiliers, gestion locative
- **Accompagnement** des familles, animation d'équipe accompagnants, soutien au responsable d'une résidence intergénérationnelle...

LES ATOUTS D'HABITAT ET HUMANISME



Une expérience avérée : plus de **110 salariés** accueillis en mécénat de compétence depuis **7 ans**.



Une coordination nationale du dispositif, et une équipe dédiée, associant RH et Partenariats entreprises



Des outils d'information et de formalisation régulièrement mis à jour : missions en cours, contrats types, veille fiscale et juridique



Un accueil et un tutorat de vos salariés assurés par l'association



Le mécénat de compétences est une forme particulière de mécénat, consistant pour l'entreprise à mettre à disposition un salarié volontaire sur son temps de travail, au profit d'une cause d'intérêt général. Il peut prendre la forme d'une prestation de service ou d'un prêt de main d'œuvre. Dans ce dernier cas, la durée de présence peut aller de quelques heures à 2 ans.

Le mécénat de compétences permet de bénéficier d'une réduction d'impôt équivalent à 60% du montant du coût de revient pour une prestation de services, ou 60% du salaire chargé (brut + charges sociales et fiscales), au pro rata temporis des personnes mises à disposition (loi Aillagon, du 1er août 2003).

VOUS ENGAGER DANS LE MECENAT DE COMPETENCES, C'EST :

- Fidéliser vos talents et développer de nouvelles compétences au sein de votre équipe (agilité, flexibilité, esprit entrepreneurial, empathie...)
- Gérer les intermissions, individualiser la gestion des parcours de carrière
- Elargir les possibilités pour accompagner les transitions et gérer la pyramide des âges



Le rôle sociétal de l'entreprise est conciliable avec la performance économique.

Il en est même un levier.

C'est notamment le cas avec le Mécénat de compétences.



extrait du Manifeste du mécénat de compétences, signé en janvier 2019 par SNCF, Vinci, Radio France, Accenture, Schneider Electric, Eramet, ManpowerGroup France, IBM France...

